



CAMPING REGULATIONS ON REVERSE

RÈGLEMENTS DU CAMPING AU VERSO

CAMPGROUND CAMPING
SOUTH KOUCHIBOUGUAC

LEGEND • LÉGENDE

- Parking | Stationnement
- Dry toilet | Toilette sèche
- Toilet & shower | Toilette et douche
- Kitchen shelter | Abris-cuisine
- Playground | Terrain de jeux
- Beach | Plage
- Telephone | Téléphone
- Wood | Bois
- Laundry | Buanderie
- Convenience store | Dépanneur
- Outdoor theatre | Théâtre en plein air

- Canteen | Cantine
- Book booth | Cabine à bouquins
- Trailer dumping | Poste de vidange des caravanes
- Camping kiosk | Kiosque du terrain de camping
- Event tent | Tente des événements
- oTENTik
- oTENTik (electricity outside) | oTENTik (électricité à l'extérieur)
- Equipped campsite | Camping équipé
- Equipped campsite (electricity outside) | Camping équipé (électricité à l'extérieur)
- Unserviced sites | Site sans services
- Site with electricity | Site avec électricité
- Site with electricity, water, and sewer | Site avec électricité, eau, et égouts

- Picnic area | Aire de pique-nique
- Bicycle rental | Location de vélos
- Canoe rental | Location de canots
- Kayak rental | Location de kayaks
- Potable water stand | Prise d'eau potable
- Walking trail | Sentier pédestre
- Bicycle trail | Piste cyclable
- Emergency exit | Sortie d'urgence



Campground information and regulations

- In case of emergency, contact the campground kiosk. Staff have portable radio and telephone communication with Park Wardens and the RCMP.
- Pay phones may be used to call 911 (no money needed). Phones are located near South Kouchibouguac Campground wood box, at the Loggicroft Wharf, at the Visitor Reception Centre, at Kellys Beach and at the Pijeboogwek shelter.
- Before entering the campground, you require an individual park user permit and a camping permit.
- Camping Equipment: One recreational unit plus one small tent and dining shelter per site.
- Motor Vehicles: One per site, and is to be parked on the designated gravel portion of the site rented.
- The maximum number of persons that can be registered per site is six (6).
- When registering, note the location of the emergency exits and ensure children know their site number and are familiar with the campground map.
- Sites are allocated on a first-come, first-served basis or by reservation. Priority will be given to campers who have a reservation.
- Respect the **20 km/h speed limit** and the one-way traffic regulation.
- **Pets must be kept on a leash at all times and are not to be left unattended.**
- **Pets are not permitted on the Barrier Islands nor the boardwalk access to the Barrier Islands.**
- Campfires may be set only in fireplaces provided for that purpose. Propane stoves and barbecues may be used at your site.
- Because of the potential impact of the brown spruce longhorn beetle on the NB forest industry, importing firewood in the park is prohibited.
- Firewood, by the bundle, is for sale during specified hours at the wood box located near the campground kiosk. Please limit your firewood consumption and reduce your campfire burning period.
- **Generators may be operated between 10 am and 6 pm only. Peace and quiet are required after 11 pm.**
- Alcoholic beverages and cannabis products must be consumed only on the site registered in your name.
- Smoking/Vaping is not permitted within the oTENTik, Ôasis, or tent of Equipped Campsites.
- No person shall ride or operate a bicycle in the Province of New Brunswick unless the person is wearing an approved bicycle helmet with a chin strap securely fastened.
- Cyclists may only use the bike way. Biking on nature trails, Kellys Beach boardwalk and campground footpaths is not permitted.
- Deposit returnables in the appropriate containers. Once deposited in those containers, products are the property of the Park and are not to be removed.
- Separate your waste and place in appropriate blue and white bins.
- Excessive noise will not be tolerated at anytime, day or night. Quiet is required after 11 pm and non-campers must leave at that time.
- Expecting a visitor? Feel free to post your name on the bulletin board beside the kiosk to let friends know your whereabouts.
- It is illegal to feed wildlife in a National Park. Black Bears may become extremely dangerous if fed or find food around your campsite. Ensure your food is properly stored. For more information, ask for a copy of **“You are in Black Bear Country”**.
- A special Kouchibouguac National Park fishing permit is required for harvesting soft-shelled clams in park waters.
- **Boil Water Advisory at Côte-à-Fabien campground.** For your safety, please boil water from pumps at Côte-à-Fabien for a minimum of 1 minute before consumption. According to Health Canada's guidelines, holding water at a rolling boil (i.e. where bubbles appear at the centre and do not disappear when the water is stirred) for one (1) minute will inactivate waterborne pathogens, including bacteria, protozoa and viruses.
- **Checkout time is 11 am.**

It is illegal to gather or burn twigs, branches, tree bark, dead wood and/or other vegetation from the forest, shrubbery, shoreline or elsewhere in a National Park.

Règlements et information du terrain de camping

- En cas d'urgence, adressez-vous au kiosque du terrain de camping. Le personnel peut communiquer avec les gardes de parc et la GRC soit par radio portative ou par téléphone.
- Vous pouvez utiliser les téléphones publics pour appeler le 911 (sans frais). Ils sont situés près de la boîte à bois à South Kouchibouguac, au quai de Loggicroft, au centre d'accueil, à la plage Kellys et à l'abri Pijeboogwek.
- Avant d'entrer dans le terrain de camping, les campeurs doivent se procurer un permis individuel d'entrée du parc et un permis de camping.
- Équipement de camping : Un véhicule récréatif, plus une petite tente et un abri-cuisine par emplacement.
- Véhicule motorisé : Seulement un par emplacement. Ce véhicule doit être stationné à l'emplacement loué et dans la zone de gravier prévue à cette fin.
- Le nombre maximum de personnes pouvant s'inscrire sur un même emplacement est de six (6).
- À l'inscription, prenez note de l'emplacement des sorties de secours et assurez-vous que vos enfants connaissent le numéro de leur emplacement et la carte du camping.
- Les emplacements sont attribués selon le principe du premier arrivé premier servi et/ou par réservation. La priorité sera accordée aux personnes ayant une réservation.
- Veuillez respecter la **limite de vitesse de 20 km/h** et les sens uniques.
- **Les animaux de compagnie doivent être gardés en laisse et toujours sous surveillance.**
- **Les animaux de compagnie ne sont pas permis sur les cordons littoraux ni sur la passerelle y donnant accès.**
- Faire les feux de camp dans les foyers prévus à cette fin seulement. On peut utiliser les poêles à gaz propane et les barbecues aux emplacements individuels.
- En raison de l'impact potentiel du longicorne brun de l'épinette sur l'industrie forestière du N.-B., nous devons interdire l'importation de bois de chauffage dans le parc.
- Le bois de chauffage est vendu à la brassée et est disponible à la boîte à bois près du kiosque du camping aux heures indiquées. Veuillez limiter les quantités de bois brûlées et réduire la durée de votre feu.
- **Les générateurs peuvent être en marche entre 10 h et 18 h seulement. Le silence est de mise après 23 h.**
- La consommation de boissons alcoolisées ou produit à base de cannabis est permise uniquement à l'emplacement du campeur.
- Il est interdit de fumer / vapoter du tabac ou du cannabis dans les tentes oTENTIK, Ôasis et dans la tente du camping équipée.
- Le port du casque de cycliste est obligatoire sur les routes au N.-B.
- Les cyclistes doivent s'en tenir à la piste cyclable. Il est interdit de circuler à bicyclette dans les sentiers de la nature et les petits sentiers de marche situés à l'intérieur du terrain de camping ainsi que sur la passerelle de bois de la plage Kellys.
- Veuillez séparer vos déchets et les déposer dans les bacs bleus et blancs appropriés.
- Les produits consignés doivent être déposés dans les contenants destinés à cette fin. Une fois déposés dans ces contenants, les produits appartiennent au parc et ne doivent pas en être retirés.
- On ne tolérera le bruit excessif à aucun moment du jour ou de la nuit. Après 23 h, il ne doit pas y avoir de bruit et les visiteurs qui ne campent pas doivent quitter les lieux.
- Vous attendez un visiteur? Inscrivez votre nom sur le tableau d'affichage placé à côté du kiosque afin que vos amis sachent où vous êtes.
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages dans un parc national. Les ours noirs peuvent devenir extrêmement dangereux s'ils sont nourris ou s'ils trouvent de la nourriture aux environs de votre site de camping. Assurez-vous que votre nourriture est bien entreposée. Pour plus d'information, demandez une copie de **« Vous êtes au pays des ours noirs »**.
- Un permis de pêche spécial du parc national Kouchibouguac est requis pour la pêche aux coques (mye) dans les eaux du parc.
- **Avis d'ébullition de l'eau au terrain de camping Côte-à-Fabien.** Pour votre sécurité, veuillez faire bouillir l'eau des pompes à Côte-à-Fabien pendant au moins une (1) minute avant de la consommer. Selon les lignes directrices de Santé Canada, amener l'eau à forte ébullition (c.-à-d. lorsque les bulles restent au centre et ne disparaissent pas quand on brasse l'eau) et la laisser bouillir une minute rend inactifs les microorganismes pathogènes d'origine hydrique, y compris les bactéries, les protozoaires et les virus.
- **L'heure de départ est fixée à 11 h.**

Il est interdit de ramasser ou de brûler des brindilles des branches, de l'écorce, du bois mort et toute, autre végétation en provenance de la forêt, d'arbustes, du rivage ou de tout autre endroit dans un parc national.

